

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
DU MONT - ORFORD**

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 AVRIL 2009

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 AVRIL 2009

AVIS AU LECTEUR	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Réserve générale négative	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 9



AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé, à partir des renseignements fournis par la direction, le bilan de la Coopérative de solidarité du Mont - Orford au 30 avril 2009 ainsi que les états des résultats, la réserve générale et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas exécuté une mission de vérification ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.

Au cours de la compilation des états financiers, j'ai procédé à des écritures de régularisations.

Services d'administration G.I.F. inc.

Sherbrooke,
Le 1 octobre 2009

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention (réalisation du plan d'affaire)	5 000	-
Activité - Tournoi de golf	25 660	-
Intérêts	<u>3 846</u>	<u>4 537</u>
34.5064.537
CHARGES		
Fournitures de bureau	414	233
Matériel et entretien informatique	1 478	1 987
Téléphone	691	1 015
Loyer	-	600
Impression	1 327	171
Frais de repas et salle (Tournoi de golf)	11 853	-
Honoraires professionnels	564	570
Publicité	-	4 263
Honoraire professionnel du plan d'affaire	5 644	-
Frais de caisse	833	843
Assurance	1 471	1 241
Divers	38	11
Cotisations	23	-
Don	<u>50</u>	<u>-</u>
	<u>24 386</u>	<u>10 934</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>10 120</u>	(<u>6 397</u>)

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

RÉSERVE GÉNÉRALE NÉGATIVE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2009

	<u>2009</u> \$	<u>2008</u> \$
SOLDE AU DÉBUT NÉGATIF	(20 065)	-
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice précédent	(<u>6 397</u>)	(<u>20 065</u>)
SOLDE A LA FIN NÉGATIF	(<u><u>26 462</u></u>)	(<u><u>20 065</u></u>)

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

BILAN

AU 30 AVRIL 2009

ACTIF

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	4 578	1 517
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (note 3)	126 988	117 166
Intérêts courus à recevoir	899	2 110
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>1 000</u>
	132 465	121 793
PLACEMENT, au coût (note 4)	<u>100</u>	<u>-</u>
	<u>132 565</u>	<u>121 793</u>

CAPITAUX PROPRES

DES MEMBRES		
Capital social (note 5)	...148.907	...148.255
DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve générale	(26 462)	(20 065)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>10 120</u>	<u>(6 397)</u>
	<u>(16 342)</u>	<u>(26 462)</u>
	<u>132 565</u>	<u>121 793</u>

Pour le conseil,

_____ Administrateur

_____ Administrateur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	10 120	(6 397)
Ajustements pour:		
Variations des éléments du fonds de roulement	<u>2 211</u>	(<u>3 110</u>)
12.331	(.....9.507)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Variation des actifs financiers détenus à des fins de transaction	(9 822)	(3 917)
Acquisition de placement	(100)	-
Rachat de parts sociales et privilégiées	(348)	(160)
Émission de parts sociales et privilégiées	<u>1 000</u>	<u>4 600</u>
	(<u>9 270</u>)	<u>523</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 061	(8 984)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 517</u>	<u>10 501</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>4 578</u></u>	<u><u>1 517</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u><u>4 578</u></u>	<u><u>1 517</u></u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 AVRIL 2009

1 -DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Coopérative de solidarité du Mont-Orford exploite une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que de procurer des biens et des services à ses membres utilisateurs dans le domaine récréotouristique et toute autre activité connexe, tout en regroupant des personnes ou société ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative. L'organisme est constitué en coopérative depuis 2006 en vertu de la Loi sur les coopératives.

2 -CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus à l'exception des particularités que découlent des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

3 -ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Dépôts à terme (,35% à 2,3%, 2010)	<u>126 988</u>	<u>117 166</u>

4 -PLACEMENT

Coopérative de développement régional de l'Estrie, 10 parts sociales (valeur nominale de 10 \$)	<u>100</u>	<u>-</u>
---	------------	----------

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 AVRIL 2009

5 -CAPITAL SOCIAL

Les capitaux propres des membres de la coopérative sont composés de parts sociales.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Chaque membre travailleur, utilisateur individuel, de soutien individuel et corporatif secteur communautaire doit détenir au moins vingt parts sociales de qualification. Chaque membre utilisateur corporatif doit détenir cent parts sociales de qualification. Chaque membre de soutien corporatif secteurs commercial, industriel et touristique doit détenir cinq cents parts sociales de qualification. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre détenu de parts sociales.

Le règlement de la coopérative autorise l'émission de parts privilégiées au besoin. Il en détermine alors le montant, les privilèges, les droits et restrictions ainsi que les conditions de leur rachat, remboursement ou transfert. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont remboursables sur la décision du conseil d'administration et en conformité avec l'article 38 de la loi.

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
PARTS SOCIALES				
Solde au début	13 846	138 455	13 402	134 015
Émises et payées durant l'exercice	100	1 000	460	4 600
Remboursées durant l'exercice	<u>(35)</u>	<u>(348)</u>	<u>(16)</u>	<u>(160)</u>
	<u>13 911</u>	<u>139 107</u>	<u>13 846</u>	<u>138 455</u>
PARTS PRIVILÉGIÉES				
Solde au début	98	9 800	98	9 800
Émises et payées durant l'exercice	-	-	-	-
Remboursées durant l'exercice	<u>(-)</u>	<u>(-)</u>	<u>(-)</u>	<u>(-)</u>
	<u>98</u>	<u>9 800</u>	<u>98</u>	<u>9 800</u>
	<u>14 009</u>	<u>148 907</u>	<u>13 944</u>	<u>148 255</u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 AVRIL 2009

6 -POURCENTAGE DES AFFAIRES EFFECTUEES AVEC LES MEMBRES

Il y a aucune rémunération payée a ses membres durant l'année au sens de l'article 17 du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.